



## CONSEIL MUNICIPAL

### Liste des délibérations

Affiché à la Mairie de Valdahon et Mise en ligne le : 06/06/2023	Séance du Jeudi 1 <sup>er</sup> juin 2023 Salle d'Honneur – Hôtel de Ville - Valdahon	Visé par : Le Maire de Valdahon Sylvie LE HIR
--	--	---

### PRÉSENCES

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 25 mai 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h04 et levée à 21h33.

**Etaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Henriette PROST-TOURNIER.

**Etaient absents** : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Martine CART-GRANDJEAN, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

**Secrétaire de séance** : M. Bruno DIRAND

**Procurations de vote** :

**Mandant/Mandataire** : R. LORIN CART-GRANDJEAN/G. JOBERT ; M. PERRIN/S. KURT ; D. DUMONT/P. BENOIT ; A. MARGUET/D. GUILLEUX ; B. ANDREZ/S. LESCURE ; P. LIME VIEILLE/E. GIRAUD ; D. ROUX/B. LAPOIRE ; G. BRUCHON/M. COLETTE.

## LISTE DES DELIBERATIONS

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 mai 2023.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- nomme M. Bruno DIRAND comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 4 mai 2023

**Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 27                            Contre : 0                            Abstention : 0**

#### 2. Création de la distinction honorifique de citoyen d'honneur de la ville de Valdahon

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la création de la distinction de citoyen d'honneur de la commune de Valdahon.

**Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 27                            Contre : 0                            Abstention : 0**

#### 3. Attribution de la distinction honorifique de citoyen d'honneur de la ville de Valdahon

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal élève Monsieur Andréas FELCHLE au rang de citoyen d'honneur de la commune de Valdahon, et autorise qu'il lui soit remis à cette occasion le diplôme de citoyen d'honneur.

**Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 26                            Contre : 0                            Abstention : 1**

#### 4. Modifications de la convention de mise à disposition d'immeubles ruraux à la SAFER

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la modification de la convention de mise à disposition des terrains à la SAFER
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents

**Rapport adopté à la majorité :            Pour : 15                            Contre : 6                            Abstention : 6**

## FINANCES

#### 5. Demande d'emprunt

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la réalisation de cet emprunt auprès de la banque retenue selon les conditions indiquées lors de la séance,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt, la demande de réalisation des fonds, et tous documents y afférents.

**Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 27                            Contre : 0                            Abstention : 0**

#### 6. DM N°1 : Logiciel prise de rendez-vous en ligne CNI/PASSEPORTS

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°1.

**Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 27                            Contre : 0                            Abstention : 0**

## 7. DM N°2 : Vidéo-projection et sonorisation salle d'honneur

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°2.

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**

## 8. DM N°3 : Barrière Vigipirate anti voiture bélier

*Point ajourné*

## 9. DM N°4 : Transfert de crédits travaux bureaux Prévert

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°4.

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**

## 10. Participation des communes extérieures aux cours de natation à l'école – Année scolaire 2022 – 2023

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la mise en place d'un tarif de 3.00 € / séance / enfant extérieur à la commune et scolarisé à Valdahon.

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**

## 11. Subventions aux associations – Demandes complémentaires

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce et accorde ces subventions dans la limite des crédits étant inscrits au budget.

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**

## 12. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le budget principal et les budgets annexes

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte la mise en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 telle que présentée ci-dessus, pour la commune de VALDAHON pour son budget principal et ses budgets annexes actuellement gérés en M14 ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**

## 13. Règles et durées d'amortissement en M57

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Rappelle que les règles de gestion des amortissements restent inchangées et continueront de s'appliquer en M57 :
  - les amortissements sont linéaires sauf en cas de délibération du conseil municipal.
  - les biens de faible valeur d'un montant unitaire inférieur à 1 500 euros sont amortis sur une année.
- Acte l'application de la règle de l'amortissement linéaire au prorata temporis pour les budgets de la ville relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- Approuve les durées d'amortissement du tableau ci-dessus pour les budgets de la ville relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Rapport adopté à l'unanimité :          Pour : 27                                  Contre : 0                                  Abstention : 0

## DOMAINE ET PATRIMOINE

### 14. Contrat d'occupation temporaire à titre précaire et révocable d'une partie de la parcelle AO 172 à Mme Melyna MOREAU

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le contrat d'occupation temporaire avec Mme Melyna MOREAU,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer en temps opportun le contrat d'occupation temporaire

Rapport adopté à l'unanimité :          Pour : 22                                  Contre : 0                                  Abstention : 5

Le Maire,  
Sylvie LE HIR

